

Faire durer son installation solaire

Les garanties à demander au devis et les gestes de suivi pour une installation qui produit 30 ans.

4 points clés

1 tableau

5 points à cocher

L'ESSENTIEL

- 01** La perte de puissance est de 1,5 à 2 % la première année, puis de 0,3 à 0,5 % par an.
- 02** La fin de la garantie de performance ne signifie pas la fin de vie du panneau.
- 03** Le fort ensoleillement ne dégrade pas anormalement un matériel certifié ; les embruns et le vent sollicitent les fixations.
- 04** En fin de vie, une filière agréée recycle les panneaux, gratuitement pour le particulier au retrait.

LES TROIS GARANTIES À DISTINGUER

Garantie	Ce qu'elle couvre	Durée habituelle
Produit	Défauts de fabrication, casse	10 à 15 ans
Performance	Puissance minimale dans le temps	25 à 30 ans
Onduleur	Défaillance électronique	5 à 12 ans

À DEMANDER ET À SURVEILLER

- ☐ Les documents de garantie du fabricant, avec défauts couverts et exclusions
- ☐ La prise en charge du transport en cas de remplacement sous garantie
- ☐ Près de la mer : la protection anticorrosion des fixations et des boîtiers
- ☐ Le suivi de production via le monitoring, pour repérer une baisse anormale
- ☐ Un contrôle visuel des panneaux, fixations et câbles après un coup de vent

LE CONSEIL DE L'INSTALLATEUR

Anticipez le remplacement de l'onduleur dès la conception du projet, notamment dans le choix entre onduleur central et micro-onduleurs. Nettoyez sans produit abrasif ni forte pression.

Un projet ? Visite technique et devis gratuits.

09 75 96 25 19 · contact@renovo-energies.fr

